



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21131523***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 OCT. 2021DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0864 618 111**

Nom

(en entier) : **STEF Transport Nazareth**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Zénobe Gramme 13, B- 1480 Tubize****Objet de l'acte : Cessation du mandat du commissaire - Nomination d'un commissaire -
Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 juin 2021.

Après avoir examiné chacun des points, l'assemblée a :

- DÉCIDÉ de mettre fin au mandat de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, dont le siège est sis Da Vincilaan 9, 1930 Zaventem, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0431.088.289, RPM Bruxelles (division néerlandophone), représentée par son représentant permanent Monsieur Christian Schmetz, en tant que commissaire de la Société, à partir de l'issue de la présente assemblée générale ordinaire, afin de, à la suite de l'acquisition de la Société par le Groupe STEF, harmoniser le mandat du commissaire de l'ensemble de ses entités.

- DÉCIDÉ, sur présentation du conseil d'administration, de nommer Mazars Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises SCRL, dont le siège est sis Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0428.837.889, RPM Bruxelles, représentée par Monsieur Xavier Doyen, en tant que commissaire de la Société, à partir de la date de la présente assemblée générale ordinaire, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2023.

- DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff SCRL, élisant domicile avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée et toute autre partie intéressée.

Pour extrait conforme,

Els Bruls

Mandataire spéciale.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).